

Cadre général

Les services administratif, cuisine et technique sont trois secteurs qui, chacun dans leurs domaines, permettent le fonctionnement du centre. Ces services ont aussi pour mission d'intégrer et d'accompagner au sein de leurs activités des personnes traumatisées.

Cette intégration peut se réaliser sous quatre formes :

- **en intégration professionnelle pure:** la personne collabore concrètement au travail du secteur et est indemnisée,
- **en mesure occupationnelle,**
- **en mesures d'observation préprofessionnelle:** l'objectif étant de déterminer les possibilités de reprise d'une activité,
- **en réadaptation:** l'accent est mis sur l'aspect thérapeutique.

Les activités encadrées par les professionnels de ces secteurs complètent les diverses thérapies offertes aux résidents et ne concernent pas que des personnes ayant déjà un lien professionnel antérieur avec le secteur dans lequel ils sont intégrés.

Les professionnels engagés au centre ont reçu une formation interne de base à l'accompagnement des personnes traumatisées. Des séances interdisciplinaires hebdomadaires permettent une mise en commun des informations concernant les résidents et une harmonisation de l'accompagnement.

Travail des résidents



Cadre général



Le travail dans les secteurs permet aux résidents de se confronter à leurs limites dans des situations réelles, de s'entraîner, mais aussi d'être valorisés car le travail demandé est toujours utile.

L'intégration permet :

- **de proposer des emplois adaptés** : temps de travail réduit, demande de rendement moindre, formatage du travail en fonction des capacités de la personne, acceptation de comportements peu tolérés en entreprises traditionnelles.
- de voir si la personne **s'adapte aux exigences d'une activité professionnelle**, de déterminer le temps de travail possible, le niveau de rendement et les conséquences dans la vie de tous les jours d'une activité professionnelle. Ceci dans le but de permettre à l'AI de déterminer le taux d'invalidité et de proposer des mesures adaptées aux capacités de la personne.
- de permettre **un relais des thérapies** pour améliorer l'autonomie, les capacités physiques, cognitives et comportementales en situation de vie « normale ».
- **de rendre service et ainsi de se sentir utile.**

Une même personne peut, au fil du temps, avoir des buts qui évoluent : nombreux sont ceux qui passent dans un service pour un relais de réadaptation, puis en observation AI, puis en intégration dans un poste protégé.

Par ailleurs, certaines personnes en poste protégé repassent en mesure occupationnelle si elles vivent un moment difficile et reprennent leur emploi dès que leur situation s'améliore.

Travail des résidents